



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

MEMBRE DU PERSONNEL SOUS PROCÉDURE JUDICIAIRE

Gaspé, le 19 septembre 2018 – La Commission scolaire des Chic-Chocs a été informée qu'une plainte a été logée auprès de la Sûreté du Québec par un élève à l'encontre d'un membre de son personnel. La plainte a été retenue et un processus judiciaire est enclenché. La Commission scolaire déplore l'ensemble de la situation et assure aux autorités policières sa pleine et entière collaboration.

Il y a lieu de préciser que l'employé concerné est absent du travail pour des raisons personnelles depuis quelques mois. Les membres de l'équipe-école ont été prévenus de la situation et la Commission scolaire leur a rappelé qu'ils peuvent bénéficier du programme d'aide aux employés s'ils le jugent nécessaire. Des services professionnels adaptés et de l'aide sont disponibles à l'école pour l'élève, qui est mineur et dont le dossier est confidentiel. Pour ce qui est des autres élèves de l'école, une équipe de professionnels est à leur disposition afin de répondre aux demandes de soutien qui pourraient être exprimées.

Cette situation étant présentement sous procédure judiciaire et afin d'en assurer la neutralité et l'intégrité, la Commission scolaire des Chic-Chocs n'émettra aucun autre commentaire.

- 30 -

Source :

Commission scolaire des Chic-Chocs

Pour information :

Marie-Noëlle Dion, conseillère en communication et attachée d'administration

Service des communications

Tél. : 418 368-3499, poste 5912